



VILLE DE
PONT-A-MARCQ

Place du Bicentenaire – BP 5 – 59710
Tél. 03.20.84.80.80 – Fax : 03.20.84.84.10
contact@ville-pontamarcq.fr

ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE 2025/120

PORANT PROLONGATION DES DISPOSITIONS DE L'ARRÊTÉ
MUNICIPAL 2025/117 PORANT INTERDICTION DE
CIRCULATION ET STATIONNEMENT

CHEMIN DE L'ANCIENNE VOIE FERREE

Nous, Maire de la Commune de Pont-à-Marcq,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu le Règlement de Voirie Communal en date du 17 juin 2021,

Vu l'arrêté municipal en date du 25 mai 2020 portant délégation de signature à Madame DANION Marie-Gaëtane, Adjointe au Maire,

Vu l'arrêté municipal temporaire 2025/117 du 14 novembre 2025 portant interdiction de circulation et de stationnement,

Vu la demande en date du 31 octobre 2025 formulée par Monsieur DEREGNAUCOURT Kevin, chef de chantier pour la société SOGEA – Agence Artois, domiciliée Z.A Les Filatiers – Chemin de Villers à ANZIN ST AUBIN (62223), relative à des travaux de voirie,

Considérant la demande de prolongation en date du 19 novembre 2025 par Madame HAMMAN Julie, assistante conductrice de travaux, en raison des intempéries,

Considérant que pour permettre la bonne exécution des travaux et assurer la sécurité des personnes chargées de leur réalisation ainsi que des usagers de la voie, il y a lieu de prendre les dispositions suivantes :

ARRETONS

Article 1 – Les travaux de réfection de chaussée réalisés par la société SOGEA étant prolongés, les prescriptions de l'arrêté municipal temporaire 2025/117 en date du 14 novembre 2025, portant interdiction de circulation et de stationnement Chemin de l'ancienne voie ferrée, restent inchangées et demeurent applicables **jusqu'au vendredi 19 décembre 2025 inclus.**

Le présent arrêté de prolongation devra être affiché à côté de l'arrêté initial précité.

Article 2 – Une ampliation du présent arrêté sera transmis à :

Monsieur le Directeur Général des Services,

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Pont-à-Marcq,

Monsieur DEREGNAUCOURT Kévin,

Madame HAMMAN Julie,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pont-à-Marcq, le 24 novembre 2025,

Pour le Maire,
L'adjointe déléguée
Marie-Gaëtane DANION



L'ADJOINTE DÉLÉGUÉE